

Légation de Suisse Paris, (4, rue Cambon) le 17 Mars 1891

en France (Prière de rappeler le numéro ci-contre)

N^o 2

SCHWEIZ, DÉPT. DES AFFAIRES		
N ^o	5	87
B		
Den	20/III	1891

Monsieur le Conseiller fédéral

La Chambre des Députés ayant résolu de discuter, avant le tarif général des douanes, le projet de loi sur le plâtrage des vins, il en est résulté un retard de deux ou trois jours, qui a empêché de commencer samedi dernier le litat douanier. — Le gouvernement en a été enchanté; les éléments modérés en matière économique aussi; les députés devant pour la plupart assistés aux délibérations des conseils généraux dans leur séjour de Pâques, M. Jules Roche, ministre du Commerce, d'accord avec M. Raynal, l'un de ses collègues, a exposé hier à la Chambre qu'il était impossible de suspendre la discussion générale d'un projet aussi important que la loi douanier, & se mettre à, de mauvais gré, cédé. — La Chambre va donc partir en vacances & l'ensemble de la discussion est ajournée à un mois ou six semaines.

De côté modéré & du côté gouvernemental, on se montre convaincu qu'il sortira du bien de cet ajournement; lisez l'article de

Monsieur
Monsieur Drey, Conseiller fédéral
Berne

Kopie am Zolldep^t } 21/III 1891
am Crans-fer



M. Le Roy Beaulieu dans l'économiste français de samedi dernier. — on est
 généralement d'accord que M. Méline a commis une faute par sa proposition
 de légèreté de l'impôt perrier sous prétexte de grand froide & qu'au
 Sénat, cette proposition de courtisanerie électorale sera fort malmenée
 & peut être rejetée grâce au Sénateur Boulanger, financier fort intelligent &
 fort énergique; on constate aussi que la fermeture des distilleries de maïs
 dans les ports de mer, alors que la France en produit pas de maïs en suffisance
 & que les agriculteurs français ne demandaient pas de droits protecteurs sur
 les maïs permet de faire toucher du doigt les conséquences des
théories de M. Méline & les effets d'un système qui rappelle le plan fameux:
 "Préférez les colonies plutôt qu'un principe". Une autre preuve que les excès de
 la Commission présidée par M. Méline commencent à rencontrer quelque réprobation, c'est
 le fait qu'il n'a pas encore été fourni de rapporteur spécial pour l'industrie cotonnière
 & que M. Méline a été abandonné les droits sur les fils de coton imposés à la Commission
 par M. Richard Waddington; sans avoir de rapporteur spécial, la Commission est revenue
 aux droits proposés par le Gouvernement, c'est au tarif général de 1881, avec quelques
 adoucissements pour les fils fins.

M. Jules Roche, à côté duquel j'ai dîné hier, M. Reynal, à côté duquel j'ai
 dîné samedi, croient qu'en gagnant du temps, on gagne beaucoup. — J'avoue nettement
 ne pas partager ces illusions, & demeure convaincu que la coalition agricole & industrielle
 sera maintenue & aboutira au vote du tarif gouvernemental ou même du tarif de la

comme je le fais, sans peut-être quelques points de détail. Je ne saurais après vous mettre en garde contre des opinions ou prévisions optimistes. — A l'appui de ma conviction très arrêtée, j'indiquerai notamment que M. Ribot m'a dit être résolu à ne pas s'engager à fond dans le débat, attendu que, selon lui, les gouvernements étrangers ne considèrent pas le tarif proposé par le gouvernement français comme présentant une ban de disruption acceptable ou sensiblement plus acceptable que le tarif de la Commission; s'il en venait à dessein au delà du tarif minimum pour arriver à des conventions commerciales, M. Ribot estime qu'il serait dangereux pour lui de s'impliquer en combattant pour le tarif du gouvernement, et que son rôle doit consister à empêcher un vote liant la liberté constitutionnelle du Cabinet de négocier. J'ai de motifs très précis de croire que cette ligne de conduite a été approuvée en Conseil des ministres.

J'ajouterais que M. Tirard partage cette manière de voir et ne demande rien de plus du Ministre des affaires étrangères. M. Léon Say me dit n'avoir jamais éprouvé plus de M. Ribot, qu'il a toujours considéré comme très moral en ces matières.

La grande question qui se pose en France en ce qui nous concerne est celle de savoir si la Suisse va, dès maintenant, voter un tarif de représailles contre les propositions de la Commission Melin. — J'ai constaté ici deux courants très nets parmi les libre-échangistes français. Les uns voudraient que la Suisse restât sur son terrain actuel, ne fit pas de tarif de combat et enlevât à M. Melin tout prétexte pour suspendre

qu'à l'expiration des traités étrangers la France doit reporter; les mémoires ajoutent que l'Assemblée fédérale allant de rétro, tandis que la Chambre française devant statuer un mois seulement, la Suisse aura l'apparence d'être l'agresseur; ils estiment que, pour les négociations, le gouvernement français sera beaucoup plus gêné lorsqu'il contiendra des demandes de relèvements, dans le cas où la Suisse resterait modérée quant à son propre tarif; ils croient enfin qu'il sera toujours après tout, après un échec des négociations, pour faire des reprisailles au Bernois. — D'autres, au contraire, & de plus éminents (je n'en pas prononcer des noms, mais il s'agit de personnages connus à fond de questions & ayant occupé les premières charges de l'Etat) estiment qu'il n'y a pas de bons moyens de faire entendre raison à ni Méline & à son troupeau; qu'à tout pris, on doit éviter le Bernois d'être naïf; qu'aucun coup, il faut opposer des armes faibles mal; qu'avoir l'air de craindre et d'hésiter, est le plus sûr moyen d'entretenir dans leurs illusions des gens convaincus que les industries d'exportation sont une quantité négligeable; que le seul remède contre la folie de ces gens est d'augmenter les 3 millions de Français qui vivent de l'exportation; que la Suisse, si elle ne veut pas se renchérir le coût & si elle échoue dans ses négociations avec tous ses voisins, pourra toujours abaisser plus tard son tarif par une coalition entre les consommateurs & les industries d'exportation, mais qu'actuellement, le plus grand service qu'elle puisse rendre à elle-même & à la France est de se cuirasser pour interrompre la coalition méline, en orientant très-haut aux reprisailles & en maintenant la résolution de tout braver.

Je n'ai pas de motif de cacher mon drapeau; sans ma conviction, la Suisse a

2

un intérêt vital à ne pas renchérir au delà de certaines limites (très restreintes) les conditions de son existence matérielle; elle est obligée de rester un pays de grande exportation, et pour cela, de ne pas augmenter artificiellement le prix de revient de ses produits; si elle ne les augmente pas, elle pourra remplacer, sur les marchés tiers, une partie des marchandises françaises dans le cas où la France serait assez folle pour aggraver d'un quart le prix de toutes choses à l'intérieur. — Seulement le nombre des articles français avec lesquels notre industrie de troupe en concurrence sur les marchés du monde est assez restreint; il y a surtout les soieries, et c'est à peu près tout; les Anglais, au contraire, sont les concurrents de la France pour la bonneterie, les lainages, les savons, le papier, les poteries, les confectons et un grand nombre d'autres articles. — Le marché français représente au contraire pour la Suisse une somme énorme (142 millions dont 70 environ en produits manufacturés en 1889); la possibilité de nous récupérer sur les marchés extra-européens n'existe pas pour l'horlogerie (la France n'exporte rien dans cet article sauf en Suisse), n'existe pas pour les fils & tissus de coton, n'existe pas pour les fromages, n'existe pas pour les bonneteries, n'existe pas pour les lainages (que nous ne produisons pas). Quelle garantie avons-nous de pouvoir placer hors d'Europe les 12 millions de fromages, les 6 millions de fils de coton, les 4 millions de machines, les 12 millions de tissus de coton & de bonneteries, sans parler des 29 millions de soieries que nous fournissons actuellement à la France? J'ai la conviction qu'en Allemagne d'une part, en Hongrie & en Italie d'autre, on sera très désireux de conquérir en Suisse la place des produits industriels & agricoles français, qu'on nous fera des concessions suffisantes

pour compenser en partie pour notre industrie la perte des 70 millions du
 marché français (produits manufacturés) des 12 millions de fromages envoyés par nous
 en France. Mais je tiens à constater que, sauf les soieries, il nous sera
 très difficile de placer hors d'Europe ce que nous plaçons en France, parce que
 nous n'avons pas actuellement, hors d'Europe, la France pour concurrente
 ni quant à l'horlogerie, ni quant aux broderies, ni quant aux fromages, —
 quand je me reporte à 1878, aux efforts faits par nous à cette époque
 pour essayer de faire peur aux négociateurs français à l'aide de notre tarif
 de 1878 qui n'avait pas encore acquis force de loi, j'arrive à l'impression
 qu'un certain nombre de droits de combat sont indispensables pour négocier à Paris.

des 16 millions de bestiaux que la France nous envoie & qui proviennent des
 départements jacobins les plus hostiles à nos fromages, les 3 millions de volailles ^(provenant des mêmes régions),
 les 8 millions de vins, les 6 millions d'articles de Paris, les 2 millions de
 bimbeloterie et tabletterie, le million d'ouvrages en paille, les 2 1/2 millions
 de papier, les 5 millions d'ouvrages en cuir, les 2 millions de poterie &
 verrerie, les 10 millions de tissus de laine, les 10 millions de soieries, et les
 6 millions au moins de vêtements confectionnés, peuvent, à des titres divers,
 & dans des mesures très variées, faire l'objet de droits de combat & même
 de droits pouvant être maintenus vis-à-vis de la France si on sait
 habilement faire les sous-catégories dans la négociation avec nos autres
 voisins. Nous ne pouvons pas savoir en présence de qui nous nous

trouverons à Paris lorsque l'heure des négociations aura sonné, ni quel vent
 parlementaire soufflera. A plus d'une reprise, il a été question de pousser M^r
 Méline aux affaires; il y a peu de jours, M^r Ribot me disait qu'on l'avait
 menacé de lui laisser la responsabilité directe & comme M^r Méline a très peu de
 devoir prendre le pouvoir, elle l'a accompli (probablement dans la question des droits
 sur les filés de coton). Si nous avons à négocier avec M^r Méline & ses amis, j'ai
 la conviction que de gros droits nous seront indispensables à titre de menace; —
 Si au contraire nous sommes en présence de M^r Tirard, ou de MM. Ribot &
 Roche, nous aurons plus facilement le droit de dire: nous réglerons notre
 conduite d'après la votre; notre tarif surlevé est un parapluie pris sous le bras
 par précaution un jour de beau temps; on peut avoir une conversation avec
 un monsieur sans montrer le revolver qu'on a dans sa poche. — Mais renoncer
 à ses droits de combat, alors que nous ignorons avec qui & dans quelles conditions
 nous avons à traiter, me paraîtrait extrêmement imprudent & me paraîtrait
 de nature à enlever un très fort argument à tous ceux qui, en France, combattent
 les folies économiques de M^r Méline. — Je crains qu'en donnant simplement à
 entendre que nous userons de représailles en cas d'échec, nous nous inspirions de crainte
 à personne, pas plus qu'en 1878/81. — Encore une fois, le but à atteindre est
 de sauvegarder nos industries d'exportation par la vie à bon marché —
 Suisse, & j'ai cru que, pour les relations franco-suisse, il y aurait, en présence de

de M^r Milner et de ses amis, bien peu de chances de concourir à nos industries d'exportation le marché français si nous ne pouvons pas montrer des armes. — Il y aurait une grande responsabilité à encourir en nous cantonnant dans le libre échange ou dans les droits très-bas sur les produits français. — Jusqu'ici, dans tous mes entretiens, sans distinction, je suis toujours resté sur le terrain le plus modéré, attendant de croire qu'on s'entendrait, que les violents se calmeraient, qu'un rapprochement se ferait; rien n'empêche de continuer ce langage, de demeurer calmes, amicaux, pleins de confiance dans une entente finale; je crois qu'il est de bonne politique de rester sur ce terrain — Mais je crois aussi qu'il pourra devenir nécessaire de montrer qu'il ne nous serait pas impossible de faire sentir la pointe si les dispositions violentes devaient enfin de compte prévaloir ici. Nous ne pouvons pas laisser M^r Milner et ses amis croire qu'ils peuvent fermer toutes les portes & que la France continuera à exporter deux milliards de produits manufacturés; qu'il n'y a pas à se gêner, & que les marchés étrangers sont prêts à tout subir. J'espère de toutes mes forces qu'à l'heure des négociations, on se sera assez rapproché pour que les deux temps préparatoires soient considérés de part et d'autre comme des épouvantails chinois, mais je ne puis absolument pas garantir qu'un tel rapprochement se sera opéré, ni garantir que nous serons en présence de négociateurs raisonnables. La conclusion me paraît être que nous devons avoir un certain nombre de droits de combat en vue d'éventualités toujours possibles, ou,

3

en d'autres termes, que ce serait encourir une très grande responsabilité, pour ceux qui
 auront à négocier au nom de la Suisse, que de refuser ces droits de combat. — D'autre
 part, comme le but à atteindre reste le même à bon marché, c'est à dire reste
 d'avoir en Suisse des droits aussi faibles que le comporteront nos besoins fiscaux,
 j'estime ne pas pouvoir formuler une opinion définitive uniquement en me
 préoccupant de la situation franco-suisse; en d'autres termes, si vous estimez que
 les futures négociations avec l'Allemagne, l'Autriche & l'Italie n'auront pas
 pour conséquence la disposition de ces droits de combat ou de la plupart d'entre eux,
 si la crainte de voir la Suisse obligée d'appliquer ces droits devait s'imposer, je
 n'hésite pas à penser qu'il vaudrait mieux nous contenter du tarif général
 actuel de 1884; le remède serait beaucoup pire que le mal. — En résumé, au
 point de vue des négociations avec la France, j'estime nettement que des droits
 élevés sur la douzaine d'articles français mentionnés ci-dessus à page 6 peuvent devenir
 absolument indispensables si nous nous trouvons en présence de négociateurs comme
 MM. Ferry, Méline & Consorts & qu'il convient de faire donner très haut, en dehors
 des relations officielles, ces relèvements — mais, au point de vue général de la
 politique économique de la Suisse, j'estime que ces droits surélevés seraient bien plus
 dangereux que le maintien du tarif général suisse actuel, si l'on n'avait pas la
certitude qu'on arrivera à ne pas les appliquer.

Je viens d'apprendre de très bonne source que le gouvernement
 britannique, par l'organe du 1^{er} ministre Lord Salisbury & par l'organe du Ministre

Du Commerce, Sir Michâel Hicks Beach, vient, malgré l'irritation violente des
 industriels anglais & leurs demandes de représailles contre la France, de se
 prononcer définitivement pour le maintien du libre échange absolu sur tous
 les produits non fiscaux (thé, café, alcools, vins, tabacs); cela est d'autant plus
 remarquable que les deux personnages en question sont protectionnistes dans
 leur for intérieur. — Le London Club va faire imprimer le discours de Sir
 Michâel. — Le danger de voir les mesures de représailles appliquées à
 Paris, en fin de compte, plus grand que les bénéfices à espérer de la
 menace des représailles. — La situation de l'Angleterre, je le répète, est très
 différente de la nôtre; mais il y a là, pour la conduite d'ensemble à adopter,
 un exemple qui devrait nous être signalé

Agruë, Monsieur le Conciller fédéral, les assurances de ma haute
 considération

Dady